

Lapins Bio sur prairie : des résultats chiffrés¹

Par François Lebas (INRA²), Luc Lebreton et Thierry Martin (Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Vendôme³)

Depuis plusieurs années, la Ferme de Saint Maurice s'est reconvertie en agriculture biologique, en particulier pour servir de soutien à l'enseignement de ce type d'agriculture dispensé par le LEGTA de Vendôme auquel elle est rattachée. En 2001, l'élevage de lapins, seul atelier qui subsistait en production classique, a lui aussi été converti en agriculture biologique.



Les cages mobiles posées sur la prairie

Conception du matériel

La première phase a été de concevoir une cage conforme au cahier des charges de l'AB, susceptible d'accueillir une mère et sa portée (2,4 m² pour la partie pacage, plus 0,4 m² pour la partie abritée). Le principe de base adopté a été celui de la cage Morand conçue à la fin de 19^e siècle et redéveloppé depuis quelques années par Christian Thermeau dans les Deux-Sèvres. Le fil conducteur pour la conception a été une cage qu'un éleveur pourrait construire lui-même, facile à déplacer et d'un prix de revient le plus faible possible (100 à 120€ de fournitures + environ 6 heures de main d'œuvre). Le principe d'une ossature bois et métal a été retenu. L'ensemble des parois est grillagé à l'exception de l'abri qui contient une trémie à granulés et peut recevoir une boîte à nid classique ; le fond est muni d'un grillage à très large maille à travers lequel peuvent pâturer les lapins. Enfin, un abreuvoir à surface d'eau libre est alimenté

par un bidon plastique de 5 litres placé à l'extérieur pour en faciliter le remplissage. Pour rendre la cage facilement déplaçable, 4 larges roues en bois cerclées de fer ont été fixées sur 2 axes en décalé. Une barre métallique articulée placée à hauteur d'homme sert à "descendre" les roues, soulever la cage sans effort et la tirer quotidiennement sur la distance voulue. Une fois que la cage est amenée à sa nouvelle place, la barre de soulèvement-tirage est rabattue sur la cage et celle-ci est alors simplement posée au sol... en attendant le lendemain. Sans prétendre que ce modèle de cage soit parfait, il a été jugé suffisamment pratique pour que 18 exemplaires aient été construits et mis en service au printemps 2001.

Choix de la prairie

Les cages ont été placées sur l'une des prairies artificielles de l'exploitation, semée 3 ans plus tôt avec un mélange de trèfle et de ray-gras. Cette parcelle de 4 ha est bordée

d'un côté par le talus de la ligne de chemin de fer et de l'autre côté par un bois. La nature siliceuse du sol - la Ferme de St Maurice est située en Sologne - avait permis un certain envahissement de la prairie artificielle par du rumex (petite oseille). Les lapins consomment effectivement le rumex, mais sans aucune conséquence néfaste pour leur santé, contrairement à ce que l'on aurait pu craindre (présence d'acide oxalique).

La grande surface disponible a permis de ne faire pâturer les lapins qu'une seule fois à un endroit donné, ce qui a évité toute possibilité de re-contamination des lapins par des parasites ou autres agents pathogènes laissés lors d'un passage précédent.

Les performances de reproduction

Le cahier des charges de l'AB⁴ prévoit qu'une lapine ne doit pas faire plus de 6 portées par an. Il a donc été prévu un rythme de reproduction lent, avec saillie après le sevrage. L'objectif de la première année d'expérimentation n'étant pas d'obtenir des données économiques, mais seulement des données techniques de faisabilité et de performances, le sevrage a été pratiqué entre 33 et 39 jours, ce qui conduirait à une production maximale de 5,5 portées

¹ Cet article est paru sous une forme plus complète dans *Cuniculture* n°164 (mars-avril 2002)

² Station de Recherches Cunicoles; INRA BP 27, 31326 Castanet-Tolosan Cedex

³ Ferme de St-Maurice

41600 Lamotte-Beuvron

⁴ Voir p. 23 & 24



F. Lebas

par an. En outre, pour faciliter les contrôles et l'analyse des données, les lapines ont été conduites "en bande", terme certes emphatique quant on parle de 8 à 10 lapines, mais qui signifie que toutes les lapines ont été fécondées sur moins d'une semaine et que les lapereaux ont été sevrés sur place dans un laps de temps ne dépassant pas 3 jours. L'option choisie a été d'enlever la lapine au sevrage et de ré-équilibrer les effectifs si nécessaire, les portées étant engraisées en principe dans la cage où elles sont nées.

Les lapines utilisées au début de l'expérimentation étaient des femelles Hyplus, initialement prévues pour le renouvellement du cheptel de l'élevage classique non-bio. Des mâles Fauve de Bourgogne ont été utilisés pour la reproduction ainsi que quelques mâles Hyplus plus âgés.

Pour leur alimentation, les lapines ont d'abord disposé de granulé classique

(Agralys Tradition) puis d'un aliment complet granulé conforme au cahier des charges AB (Agralys, Bio-Lapin) à partir de septembre 2001.

La première bande de femelle mise en place fin février 2001 s'étant mal déroulée (taux de lapereaux trouvés morts après la naissance très élevé, toutes les lapines mortes brutalement entre le 8^e et le 25^e jour suivant la naissance des lapereaux), la conduite d'élevage a été modifiée. La quantité d'aliment granulé disponible a été limitée chaque jour : 160 g par jour en gestation et 160 à 400 g par jour après la mise bas en fonction du stade (160 après la mise bas, 300 g par jour en fin de 3^e semaine de lactation et enfin 400 g/jour avant le sevrage).

Au total pour les 45 mises bas étudiées, le nombre de lapereaux nés vivants est de 7,89 par mise bas et les pertes entre la naissance et le sevrage ont représenté

21,4% des lapereaux nés vivants. Ces résultats encourageants montrent que la reproduction est effectivement possible en toutes saisons, mais que des progrès peuvent encore être espérés, en particulier vis-à-vis des pertes entre la naissance et le sevrage. Les valeurs observées sont en effet sensiblement au-dessus de la moyenne observée dans les élevages classiques français (15,4% des nés vivants).

Contribution de la prairie à l'alimentation

En avril et mai 2001, au moment de pousse maximum de la prairie, une estimation de la contribution de l'herbe pâturée à l'alimentation des animaux a été effectué 3 fois à 2 semaines d'intervalle. La technique, par ailleurs très classique, a consisté à prélever l'herbe disponible sur une surface de 0,5 m² en 4 endroits différents et à effectuer les mêmes prélèvements après pâturage par les animaux. L'herbe et les refus ont ensuite été séchés à l'étuve. Ceci a permis de déterminer l'ingestion quotidienne d'herbe par les lapins, exprimée en matière sèche.

Ce travail a permis de montrer que la prairie peut fournir de 290 g à 430 g de matière sèche par cage et par jour, en pleine saison de pousse de l'herbe. Les refus représentent de 20 à 100 g de matière sèche en fonction de l'importance de la végétation et du nombre d'animaux dans la cage (mère seule, mère + portée avant sevrage, lapins en engraissement).

La croissance de l'herbe étant beaucoup plus faible en été ou en hiver qu'au printemps, il est possible de proposer une contribution moyenne de la prairie représentant de 10 à 30% de l'ingestion de matière sèche des animaux en production (reproduction, engraissement) si la cage est déplacée une fois par jour.

La composition chimique de fourrage fourni par la prairie peut varier beaucoup d'une date à l'autre ou d'un emplacement à l'autre. Par contre, il est intéressant de remarquer que contrairement à ce que l'on aurait pu craindre, la consommation des lapins est assez peu sélective puisque la composition des échantillons de refus est tout à fait similaire à celle du fourrage qui avait été proposé aux lapins

Tableau 1 : Composition des aliments utilisés lors de l'expérimentation

Garanties d'étiquette	Aliments	
	Tradition	Bio Lapin
Protéines brutes	15,7 %	15,6 %
Matières grasses	1,7 %	2,9 %
Cellulose brute	17,8 %	15,1 %
Cendres brutes	9,7 %	10,8 %

Tableau 2 : Performances de reproduction des 5 bandes expérimentales

N° bande	Date de Mise Bas ⁽¹⁾	Nbre de Mises Bas	Effectif naissance/ Mises Bas		Sevrage		Pertes nais-sevr %
			vivants	morts	Age moyen	Effectif /MB	
1	26 mars	10	5,50	1,90	39	3,70	26,0
2	10 juin	7	9,29	0,14	37	6,43	30,8
3	18 août	10	9,00	0,30	34	7,00	22,2
4	20 octobre	8	8,75	0,13	38	8,75	0,0
5	26 décembre	10	7,50	1,10	8	5,70	24,0
Total / Moyenne		45 MB	7,89	0,78	37,2	6,20	21,4

(1) date moyenne, les mises bas ayant lieu sur 5 à 6 jours